# CONCEPT DE SÉCURITÉ Unité xy, mova

|  |  |
| --- | --- |
| Groupe / Unité | À remplir par l’unité |
| Dates de camp | À remplir par l’unité |
| Terrain de camp | Le terrain du camp du mova s'étend de Münster à Oberwald. Les emplacements de camp des unités se trouvent entre les villages de Geschinen et d'Ulrichen.  Numéro de carte nationale : 1250 Ulrichen (1:25'000) |
| Responsable de camp | À remplir par l’unité  *Nom, Prénom, Totem, n° de téléphone* |
| Membres de la maîtrise | À remplir par l’unité  *Nom, Prénom, Totem, n° de téléphone* |
| Cuisine | À remplir par l’unité  *Nom, Prénom, Totem, n° de téléphone* |
| Participant-es | *Nombre de participant-es, âges et sexe, liste des participant-es en annexe* |

|  |
| --- |
| **Généralités** |
| **Numéros d’urgence**   * Numéro d’information (Questions en tout genre): +41 27 521 20 21 * Numéro d’urgence (Urgences sur le terrain de camp du mova): +41 27 510 44 44 * Numéro de la Care-Team (Aide et encadrement): +41 27 510 44 33 * Ambulance (Pour les urgences en dehors du terrain de camp du mova): 144 |
| **Secours** [Nom, prénom, totem] est responsable des premiers secours au sein de l'unité.  Deux postes de secours se trouvent sur le terrain de camp du mova (l'un sur le continent Volvor au Geschinersee et l'autre à proximité de la place de continent d'Eniti). Les postes de secours sont ouverts tous les jours de 10h00 à 22h00. Il est possible de s'y rendre en cas de blessures ou de maladies mineures.  Les urgences sont ouvertes 24 heures sur 24 et se trouvent sur le continent de Salit, près du BuLavard. Les urgences disposent de l'équipement complet d'un service d'urgence hospitalier.  Si le/la patient-e ne peut pas se rendre de lui/elle-même aux urgences, il faut appeler le numéro d'urgence (sur le terrain de camp) ou une ambulance (en dehors du terrain de camp du mova). Les unités n'ont pas besoin de leur propre véhicule d'urgence.  <http://mova.ch/lagerplatz> |
| **Pharmacie de camp**  Chaque unité a besoin de sa propre pharmacie, qui devra également être emportée lors des activités. Tout doit être présent en quantité suffisante dans la pharmacie. Des pansements peuvent être achetés sur le lieu de camp. Des pommades contre les brûlures, les coups de soleil et les entorses peuvent être achetées sur place aux urgences. Aucun médicament ne pourra être acheté sur place.  Les patient-es qui se rendent aux postes de secours ou aux urgences y recevront les médicaments éventuellement nécessaires. Ceux-ci seront facturés et remboursés par la caisse maladie.  Check-list-pharmacie.pdf (mova.ch) |
| **Information en cas d’urgence**  Pour le mova, la feuille d’information en cas d'urgence officielle du MSdS sera utilisée. Les feuilles d’information en cas d'urgence des participant-es et des responsables seront stockées au sein des unités, de préférence classées par ordre alphabétique et facilement accessibles. Celui/Celle qui se rend dans un poste de secours ou aux urgences doit apporter la feuille d'urgence et les éventuels médicaments personnels. |
| **Medicaments personnels**  Les médicaments personnels des participant-es et des responsables devant être conservés au frais peuvent être stockés aux urgences. Ils sont accessibles tous les jours, 24 heures sur 24 et sont stockés dans un réfrigérateur à médicaments certifié et à température contrôlée. Il est obligatoire de s'annoncer au préalable auprès du directeur médical, le Dr Raphael Stolz (raphael.stolz@hin.ch). |
| **Mesures de sécurité concernant le matériel et les outils**  À remplir par l’unité |
| **Comportement avec le concept de sécurité**  À remplir par l’unité  *(Par exemple, quand le concept de sécurité sera-t-il discuté, où sera-t-il conservé pendant le camp,... ?)* |
| **Terrain de camp** |
| **Mesures en lien avec les constructions de camp**  [Nom, prénom, totem] est responsable de nos constructions de camp. Il/Elle est chargé-e de donner les instructions nécessaires à l'unité quant à l'utilisation sans danger des constructions de camp.  Dans la vallée de Conches, il y a du vent en permanence et il y a donc un risque qu'une construction se renverse. C'est pourquoi on ne peut pas dormir dans ces zones de chute. Concertez-vous avec votre unité voisine afin de ne pas installer de tentes où dormir dans la zone de chute de leurs constructions.   * Les annonces de vent seront classées en trois niveaux de danger. * Les constructions seront marquées en couleur avec du ruban de marquage. * L'annonce de danger sera faite via l'application. * Chaque unité doit agir en fonction de la classification de ses constructions et préférer être trop prudente plutôt que de subir des dégâts.  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Niveau de danger** | **Jaune : intensité modérée** | **Orange : intensité considérable** | **Rouge : forte intensité** | | Intensité du vent | Rafales de vent : 50-90km/h | Rafales de vent environ 90-110km/h | Rafales de vent : plus de 110km/h | | Constructions concernées | * Sarasine * Grandes constructions en toile de tente * Constructions en hauteur avec beaucoup de toiles de tente * Grande tente canadienne | * Petite tente canadienne * Autres constructions en toile de tente, si non jaunes * Constructions en hauteur sans toiles de tente * Tentes de réception * Tentes pour le matériel | * Mât de drapeau * Tentes de type Spatz | | Mesures | * Rabattre les toiles de tentes | * Rabattre les toiles de tentes   Interdiction de se rendre dans les constructions   * Ne pas se tenir à proximité de constructions en hauteur * Déplacer les tentes sur le sol * Bloquer les tentes de réception * Sécuriser davantage les tentes matériel | * Coucher les mâts * Tendre les tendeurs et abaisser les tentes * Sécuriser davantage les tentes matériel. | |
| **Prévisions météorologiques et alertes d'intempéries pendant le mova**  Pendant le mova, les prévisions météorologiques actualisées seront publiées via la radio mova, l'application mova, etc. Le mova évalue en permanence la situation météorologique pour le terrain de camp et prend les mesures qui s'imposent (par exemple, replier les sarrasines en cas de risque de vent). Les unités sont invitées à réfléchir de leur côté, car ce sont elles qui connaissent le mieux leurs participant-es et leurs constructions.  En dehors du terrain de camp du mova, les unités sont en principe elles-mêmes responsables de l'évaluation de la situation météorologique. |
| **Équipement des participants**  Sur le terrain de camp du mova, on s'attend normalement à des températures comprises entre 5° et 25°. L'année dernière, les températures minimales et maximales se situaient entre 0° et 30°. Les participant-es ont besoin d'un sac de couchage chaud avec une zone de confort allant jusqu'à 5°C et d'une natte de sol isolante. Des sacs à viande ou des couvertures en laine supplémentaires permettent d'améliorer la zone de confort des sacs de couchage. Pour les activités du soir et les randonnées, des bonnets sont nécessaires et des gants sont recommandés. En outre, tout le monde a besoin d'un bon équipement contre la pluie, de bonnes chaussures et de suffisamment de vêtements chauds.  Comme les endroits ombragés sont rares sur le terrain de camp du mova et que l'intensité du soleil est plus importante en montagne, une bonne protection solaire (crème solaire, couvre-chef, lunettes de soleil) est indispensable. Le vent peut faire paraître la température plus fraîche, mais il faut tout de même utiliser suffisamment de crème solaire avec un indice de protection élevé. |
| **Dangers naturels sur le terrain de camp**  Les dangers naturels seront surveillés et évalués par le mova, les unités en seront informées.  Danger lié aux barrages : en cas de déclenchement de la sirène (« l'alarme générale » est suivie par « l'alarme-eau »), rassembler immédiatement l'unité et se rendre dans une zone plus élevée (loin de la rivière "Rotten").  Orages et foudres : Toujours observer l'évolution de la météo locale. Déterminer à l'avance les moyens de protection appropriés sur le trajet (p. ex. refuges de montagne avec protection contre la foudre). Éviter les endroits exposés à la foudre tels que les sommets de montagne, les crêtes, les arbres isolés, les groupements d'arbres, les lisières de forêt, les digues, les mâts en bois et les constructions en bois. Respecter une distance de sécurité (au moins 1 m, de préférence 3 m) par rapport aux autres personnes, aux murs, aux piliers, aux clôtures métalliques et aux autres objets. Éviter les cours d'eau, les lits de ruisseaux et les prairies, se tenir sur des sols isolants (p. ex. asphalte). En terrain ouvert, en cas d'orage, se rendre dans une cuvette, au pied d'une paroi rocheuse ou dans une grande clairière, se mettre en position accroupie, garder les pieds joints et ne pas se toucher mutuellement. |
| **Protection contre les incendies**  En Valais, la protection de la forêt est une priorité. Nous sommes conscient-es de notre responsabilité et agissons donc avec prudence :   * Nous surveillons les feux à tout moment et éteignons immédiatement les étincelles. En quittant le foyer, nous éteignons complètement le feu avec de l'eau et vérifions qu'il est bien éteint. * Nous n'installons pas de foyers ou de cuisinières directement sur le sol et ne creusons pas de trous pour les foyers. * Sur le terrain de camp, nous sommes autorisés à cuisiner sur des feux de bois, même lorsque le niveau de danger est élevé. Les feux de divertissement peuvent cependant être interdits. * Nous n'allumons des feux de camp que sur le terrain de camp principal (terrain de camp des unités), dans des braseros, lorsque les conditions sont calmes. * En dehors du terrain de camp principal, nous utilisons exclusivement les places de grillade existantes et aménagées à une distance de sécurité suffisante de la forêt (au moins 100 mètres). * En cas de risque élevé d'incendie de forêt (degré de danger 4 selon les indications du canton du Valais), nous renonçons aux feux de camp et à tout feu en dehors du terrain de camp. * Nous disposons à tout moment de moyens d'extinction appropriés (couverture anti-feu dans la cuisine, réservoir d'eau près des feux de camp, etc.) * Nous ne laissons pas traîner de cigarettes, de produits pour fumeur-euses et de briquets. * Les cendres froides doivent être déposées dans l'un des cinq points de collecte du mova. * Nous renonçons aux feux d'artifice et autres engins similaires. |
| **Grands événements / Cérémonies**  Les cérémonies durent jusqu'à 22h30, voire 23h00. Il fera alors sombre et froid.  Nous y allons et revenons ensemble en tant qu'unité. Pour que les plus jeunes participant-es retrouvent l'unité, ils et elles sont accompagné-es ou vont aux toilettes en groupe.  A prendre avec soi :   * Mouchoirs en papier * Chansonnier de camp * Lampe de poche pour le retour * Vêtements chauds adaptés aux conditions météorologiques et bonnes chaussures * Petit snack et boisson |
| **Alentours du terrain de camp** |
| Nous ne nous rendons que sur les zones autorisées par le mova. Nous respectons les barrières et les panneaux d'information (par exemple les réserves naturelles). Nous évitons ainsi d'endommager le terrain et de provoquer des problèmes parmi la population. |
| **Rhône (fleuve) & Geschinersee**  Il est strictement interdit de marcher le long du Rhône, car celui-ci est alimenté par des barrages et peut monter de manière surprenante et rapide. La seule exception concerne l'activité aquatique RiverRafting proposée par Garbely Adventure.  Le Geschinersee comportera une zone de baignade qui sera ouverte tous les jours de 09h00 à 18h00. Le sous-secteur Sauvetage aquatique est autorisé à interdire la baignade à tout moment. En dehors des heures d'ouverture, il est interdit d'aller dans le lac. Tout le monde peut se baigner dans le lac, mais il y a un nombre maximum de personnes autorisées à s'y trouver simultanément. |
| **Vélos**  Sur le terrain de camp, les vélos peuvent circuler sur les chemins en dur, les piéton-nes y sont prioritaires ! Sur la Bahnhofstrasse, outre les vélos, il y a aussi des camions de livraison. Sur les autres routes en dehors du terrain de camp, les règles de circulation habituelles s'appliquent. De nuit, les vélos doivent être équipés de phares. Le casque est obligatoire. |
| **Routes sur ou à proximité du terrain de camp**  Les routes de la Furka et du Nufenen restent ouvertes - en partie avec des limitations de vitesse. Elles sont très fréquentées. La Seestrasse et la Bahnhofstrasse de Geschinen à Ulrichen servent d'axe logistique pour le camp et sont également très fréquentées. La prudence est donc de mise aux abords de ces routes. La Nufenenstrasse sera équipée d'un passage pour piétons avec des feux de signalisation et ne pourra être traversée qu'à l'endroit prévu à cet effet. La circulation des véhicules à moteur est interdite sur le terrain de camp du mova, sauf pour les trajets autorisés. Les signaux de circulation existants doivent être respectés et les éventuelles indications des agent-e-s de circulation doivent être suivies. |
| **Tiques**  Pour le mova, la vaccination FSME (contre les tiques) est recommandée à tous les participant-es. De plus, il est préférable d'apporter un spray anti-tiques à vaporiser sur la peau ou les vêtements. Pour les activités en forêt et dans les hautes herbes, nous recommandons de porter des pantalons longs et des chaussures fermées. En outre, les participant-es devraient s'inspecter mutuellement matin et soir à la recherche de tiques (ne pas oublier le cuir chevelu). En cas de découverte d'une tique, un-e responsable du même sexe devrait l'enlever le plus vite possible et entourer l'endroit de la piqûre avec un crayon indélébile. Si la zone entourée rougit et s'agrandit, il faut se rendre à un poste de secours ou aux urgences. En cas d'incertitude, il est également possible de s'adresser à tout moment aux postes de secours ou aux urgences. |
| **Maladies facilement transmissibles (y compris la Corona)**  Toutes les unités apportent une tente supplémentaire qui peut être utilisée pour isoler les patient-es en cas de maladies facilement transmissibles (par ex. infections respiratoires ou gastro-intestinales).  Conformément aux recommandations actuelles en matière de tests (état au 21 mai 2022) et à la faible fiabilité des autotests Covid, les unités ne doivent pas apporter d'autotests au mova. Les personnes qui se sentent malades et/ou qui présentent des symptômes de rhume doivent s'adresser au personnel soignant. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Gestion de crises** | |
| À remplir par l’unité  *Comment procéder au sein de l'unité ? Dès que vous avez besoin d'aide, appelez le numéro d'urgence mova 027 510 44 44.* |  |
| **Abri de secours** | |
| En cas d'évacuation/d'évacuation partielle, les unités concernées sont, dans un premier temps, dirigées vers un lieu de rassemblement par les membres du sous-secteur tranquillité et ordre. Les places de rassemblement correspondent à toutes les places de quartier ainsi qu'à la place devant la scène (toutes signalées).  Si les participant-es ne peuvent pas retourner à l'emplacement de l'unité dans un délai raisonnable, des logements de secours leur seront attribués par le mova et un transport vers ceux-ci sera organisé. Les personnes concernées doivent emporter les objets suivants :   * + sac de couchage et natte de sol   + vêtements de rechange   + produits d'hygiène   + lampe de poche   + objets de valeur   + documents d'identité   + médicaments personnels   + téléphones portables, si disponible   Il est recommandé d'emporter également de la nourriture et des boissons. Les responsables emportent en outre des fiches d'urgence et une pharmacie.  En cas d'évacuation totale du camp, les unités sont transportées à leur lieu de départ et se chargent d'héberger les participant-es qui ne peuvent pas être remis à leurs parents (local scout ou autre). | |
| **Règles de camp** |  |
| [Règles de camp du mova](https://www.mova.ch/fr/participer/cpc/regles-de-camp)  *(Règles de camp pour les participant-es / Règles de camp pour les responsables)* | |
| **Comportement avec les substances addictives** | |
| L'alcool (bière et vin) est autorisé pour les responsables, les routiers, les invité-es et les visiteur-euses à partir de 16 ans dans les lieux prévus à cet effet. Si nous consommons des cigarettes et autres produits à base de tabac, nous ne le faisons que dans les zones prévues à cet effet. Nous renonçons aux substances illégales, y compris le cannabis. Nous renonçons au CBD et à l'alcool distillé. | |
| **Compléments spécifiques aux unités** | |
| * *Mesures garantis­sant le respect de la sphère intime des participant-es* * *Concept d'hygiène* * *Gestion des substances addictives au sein de la maîtrise* * *Gestion de la pharmacie de l'unité* * *Participants ayant des besoins particuliers* * *Etc.* | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Liste des activités à caractère dangereux** | | |
| **Date et horaires** | **Activité** | **Responsable** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |